

L@ Lettre de l'Udaf 62



34% des familles monoparentales de la région Hauts-de-France vivent sous le seuil de pauvreté. L'Udaf 62 s'en préoccupe...

P.2

@ banque images powerpoint

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

LE DOSSIER :
Familles monoparentales
page 2

Logement
Une motion adressée au Ministre,
page 3

Schéma
départemental de services aux familles,
page 3

Actualités familiales
62, page 4

L'Union au
national, page 5

PORTRAIT de
bénévoles
page 6



La lettre d'information de l'Union Départementale des Associations Familiales du Pas-de-Calais se présente comme un lien ; un lien qui permettra à l'Udaf 62 de donner à voir son activité. Cette lettre mettra en valeur les personnes qui sont impliquées dans la défense et la promotion des familles au travers des associations en particulier, mais aussi des représentations. Sans ces bénévoles, l'action de l'Udaf 62 ne serait pas ce qu'elle est !

Notre lettre sera également à la disposition des associations familiales pour y présenter leurs actions locales, leurs manifestations, leur organisation et mettra en valeur toute la richesse de leur soutien aux familles.

Les mandats de représentation acceptés par les bénévoles dans la pluralité d'organismes qui accueillent les représentants de l'Udaf 62, impliqués à tout niveau : famille, santé, logement, économie, éducation, action sociale, vie parentale etc... seront également mis en valeur. Une expertise reconnue par tous ces organismes qui font partie de notre réseau.

Vous l'avez bien compris, La Lettre d'information de l'Udaf 62 est, et sera, un outil constructif et positif. Vous pouvez participer à sa rédaction. J'espère que vous aurez un grand intérêt à lire et à y retrouver une valorisation de l'action en faveur des familles. Gardons à l'esprit que « Seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin »

FRANCIS HENNEBELLE, Président de l'UDAF

P.1

Familles monoparentales : une conférence inspirante pour se mobiliser, ensemble



L'UDAF du Pas-de-Calais, en tant que porteur officiel de la voix des familles auprès des pouvoirs publics, entend se positionner sur le répit et l'aide à la parentalité du parent isolé.

Vendredi 15 mars 2024, l'UDAF 62 organisait une conférence sur les familles monoparentales coanimée par Catherine SABAS, psychanalyste et auteure d'ouvrages sur le sujet, à laquelle 110 professionnels du département ont pris part.

La part des familles monoparentales est passée de 9.4% en 1975 à 24.9% en 2019. Plus de 2 millions de familles et 3.5 millions de personnes sont concernées. 1 mineur sur 5 vit dans une famille monoparentale.

Lors de cette conférence, Mme Sabas a notamment partagé avec le public "les réalités de la fiche de poste d'un parent-solo" sensiblement la même que pour les autres parents, à une nuance près : ils

remplissent seuls, les fonctions que deux adultes ont habituellement du mal à remplir : baby-sitter, enseignant, psychologue, taxi, infirmier, organisateur d'événements, responsable logistique, blanchisseur, technicien de surface, gouvernante, pédiatre, cuisinier, pâtissier, policier, juge, conseiller, coach, décorateur, clown, animateur, bricoleur, doudou, punching-ball, thérapeute, directeur administratif et financier, conseiller d'orientation, serveur, médiateur auprès des professeurs, des copains et des copines... ».

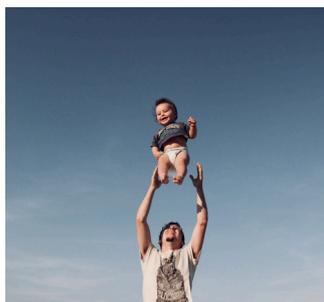
96% des personnes ayant participé à cette conférence et ayant répondu au questionnaire de satisfaction se disent très satisfaites ou satisfaites. 75% souhaitent être informés ou associés aux réflexions à venir de l'Udaf sur le sujet. Et 90% aimeraient que l'Udaf 62 propose d'autres sujets de conférences/échanges en lien avec la parentalité.

Familles et monoparentalité. Que fait l'Udaf 62 ?

L'UDAF 62 déploie son offre de médiation familiale dans 6 antennes de développement social CAF du Pas-de-Calais, 43 permanences au total. Les médiateurs familiaux y mènent chaque année près de 600 médiations et sont au contact de parents solos ou sur le point de le devenir. Ces médiations permettent de pacifier les relations entre parents, et de fixer les conditions de la coparentalité.

Un accompagnement budgétaire est également proposé aux parents dont les moyens sont impactés par la séparation.

En 2023, l'Udaf 62 a lancé une nouvelle offre de soutien aux familles, notamment monoparentales : des ateliers d'échanges pour enfants de parents séparés. En 2024, des groupes de paroles pour parents sont à l'étude et seront proposés sous le format national labellisé *Questions de parents*.



600

médiations menées
par les médiateurs
de l'Udaf 62
chaque année

La Commission logement de l'UDAF 62 s'est adressée au Ministre chargé du logement

Face à la crise préoccupante et sans précédent du logement en France, conséquence de la crise de l'immobilier, de la production de logements et du crédit, mais aussi du manque de logements sociaux (2.6 millions de ménages en attente), la Commission Logement de l'UDAF du Pas-de-Calais, représentante officielle des familles du département, réunie au 1er trimestre 2024, a rédigé une motion à l'attention du Ministre de la Transition Ecologique et de la cohésion des territoires et du Ministre délégué chargé du logement et demande : le rattrapage des aides personnalisée au logement (APL) non versées ces six dernières années et leur revalorisation ; l'augmentation du chèque énergie de base ; la suppression de la réduction du loyer de solidarité ; une relance significative de programmes de construction ; un programme plus ambitieux de rénovation énergétique ; un programme d'adaptation des logements du parc actuel au handicap.



FAMILLES – ENFANCE



Schéma départemental de services aux Familles (SDSF) : l'UDAF 62 associée aux travaux

En 2024, Le Comité Départemental des Services aux Familles* (CDEF) s'intéresse particulièrement à l'offre d'accueil des jeunes enfants.

Cela concerne tout d'abord les Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE). Ce mode d'accueil est à 80% fait en mode PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant). Le SDSF s'est donné comme objectif d'aider les collectivités à ouvrir des EAJE en mode PSU (Prestation de Service Unique). L'articulation approfondie entre la PMI (Protection Maternelle et Infantile) s'assurant du volet réglementaire et de la délivrance de l'agrément et la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) qui s'occupe du financement en mode PAJE se met progressivement en marche dans le cadre du SDSF. En parallèle, on observe une baisse du nombre d'assistants maternels et de leur nombre de places. Il est significatif d'observer que les assis-

-tants de moins de 30 ans ne représentent que 3%. Il faut noter que 95% du Pas-de-Calais est couvert par un RPE (Relais Petite enfance). Les MAM (Maisons d'assistants Maternels) sont en augmentation importante.

L'UDAF du Pas-de-Calais est consciente des problèmes qui se posent aux familles quand il s'agit de concilier activité professionnelle et vie familiale. Les proches (grands-parents, fratries) sont souvent mobilisés pour s'occuper de ces jeunes enfants.

** Le CDSF est une instance de réflexion, de conseil et de suivi, présidée par le Préfet et coprésidée par le Président du Conseil départemental et du C.A. de la CAF. Son objectif principal est l'amélioration du cadre de vie des familles et notamment de réduire les inégalités territoriales d'accès aux services de la petite enfance et développer les réponses en matière d'accueil des jeunes enfants en situation de handicap ou de vulnérabilité.*



Qu'est-ce qu'une crèche AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) ?

Ce sont des crèches ayant pour vocation de lever les freins à la reprise de l'emploi pour les parents et de favoriser l'accès aux modes d'accueil pour leurs enfants qui en sont exclus. Elles sont inscrites dans la Convention d'Orientation et de Gestion conclue entre l'Etat et la CNAF. Force est de constater que le nombre de crèches AVIP reste peu développé. 2 existent actuellement dans le Pas-de-Calais : Liévin et Lillers.



Aller vers

Fin 2023, l'Udaf 62 a débuté une campagne de rencontres avec les associations adhérentes.

Administrateurs et salariés se sont ainsi rendus dans plus d'une vingtaine d'associations afin de faire le point sur les projets, les besoins, les difficultés et également les versements de fonds spécial. Ainsi en a-t-il été de la rencontre de Jean-Jacques Scoazec administrateur, accompagné de Mickaël Dupont, salarié de l'Udaf 62, avec l'association Familles de France de Corbehem et de sa présidente Mme Duflos. L'objet de cette association, créée en 1964 et qui fêtera ses 60 ans d'existence en juin 2024 : assurer au point de vue matériel et oral, la défense des intérêts généraux de toutes les familles. Un moment de partage et de convivialité, en présence d'adhérents réunis pour un moment de détente et de convivialité.



Lettre ouverte à la Ministre et poursuite des actions locales

Janine Busson, Présidente de l'association *Enfance Télé : Danger ?* poursuit son inlassable combat contre la présence envahissante des écrans dans la vie des plus jeunes et son cortège d'images de violence. Dans un courrier adressé à la Ministre déléguée à l'enfance, la famille et la jeunesse, Mme Busson rappelle le droit des enfants à être protégés contre tout message violent ou sexuel. Elle souligne l'extrême difficulté pour les parents face à l'emprise des écrans. Elle précise que les violences désinhibées ne peuvent plus être ignorées parce que présentées aux jeunes et très jeunes via smartphone ou tablette : 70% des enfants de CP y sont exposés. 80% sont sur YouTube, 52% sur Tik Tok. 60% sur Fortnite et GTA.

Mme Busson demande à la Ministre que soit rediffusée la campagne de sensibilisation aux dangers d'internet intitulée "Où est Arthur?".

Son livre "*Super-héros, plus forts que les écrans*" est une précieuse boîte à outils.



Elle poursuit ses actions de sensibilisation partout en France, notamment son DÉFI à Ambleteuse, Frethun, Nielles-les-Bléquin, Hardelot, Le Crotoy et dans le Bruaysis. Déjà 16 éditions des "10 jours sans écrans" pour les 3 écoles de Wimereux, en mars 2024, honorés de la présence du Maire, du Défenseur des enfants, de l'inspectrice de l'Education nationale et du député de la 5ème circonscription d Pas-de-Calais.



URAF Hauts-de-France : un nouveau Président

Nouveau Président pour l'Union régionale des Associations familiales des Hauts-de-France. Sébastien BIL, Président de l'UDAF de la Somme succède à Pierre-Marie Lebrun.

AGENDA ASSOCIATIF



UDAF 62
Assemblée Générale :
30 MAI 2024



APEI ARRAS MONTREUIL
Journée des aidants
31 MAI 2024



FÉDÉRATION ADMR 62
Assemblée Générale :
25 JUIN 2024



FRANCE ASSO SANTÉ HdF
Assemblée régionale :
3 JUIN 2024



ADAE
Assemblée Générale :
13 JUIN 2024



UNAF
Assemblée Générale :
22-23 JUIN 2024



FÉDÉRATION APF
Assemblée Générale :
29 JUIN 2024



UNAF
Journée nationale de l'habitat
19 SEPTEMBRE 2024



Marie-Andrée Blanc, Présidente de l'UNAF rencontre Catherine Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

L'Unaf a alerté la ministre sur le risque d'une nouvelle augmentation des frais de garde pour les parents, liée au projet de déplaçonnement des tarifs des crèches et à la réforme du Complément mode de garde programmée pour 2025. Ces augmentations ne seraient pas compréhensibles vu l'objectif du gouvernement de favoriser l'emploi, notamment des femmes, et de ne pas taxer les ménages. *+d'info sur www.unaf.fr*



L'UNAF invitée à participer aux travaux du CNIS

Le Conseil national de l'information statistique (CNIS) a installé le 27 février 2024, un groupe de travail présidé par Madame Geneviève Gueydan (Igas - Inspection générale des Affaires Sociales), intitulé « Mesurer et comprendre la maltraitance des personnes vulnérables » que l'Unaf a intégré aux côtés notamment des usagers de services publics. Le Conseil national de l'information statistique (<https://www.cnis.fr/>), dont la mission consiste notamment à faire apparaître les nouveaux besoins d'information et à interpellier le service statistique public sur les lacunes éventuelles dans l'observation des phénomènes économiques et sociaux, a donc installé le 27 février 2024, un groupe de travail intitulé « Mesurer et comprendre la maltraitance des personnes vulnérables ». *+d'info sur www.unaf.fr*



10 avril 2024. Participation de l'Unaf aux Rencontres du financement de la dépendance

Face au coût croissant de la dépendance sur les budgets de protection sociale, plusieurs pistes ont été mentionnées par la Ministre comme l'épargne défiscalisée ou encore le viager solidaire. Le Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) est lui en faveur de la mise en place du Contrat dépendance solidaire qui se traduirait par la mise en place d'une nouvelle cotisation obligatoire pour les actifs à partir d'un âge à fixer par le futur système et serait adossé aux compléments santé.

L'Unaf, a rappelé au CCSF la nécessité que le Contrat dépendance solidaire

puisse être élargi à tous les niveaux de dépendance, soit les Groupes Iso Ressources (GIR) 3 et 4. L'Unaf s'est également prononcée pour que le montant d'une cotisation de ce type tienne compte des facultés contributives des bénéficiaires. Enfin, l'Unaf a pu s'interroger sur l'efficacité du Contrat dépendance solidaire pour la diminution effective du reste à charge des familles pour financer une place en EPHAD en l'absence d'une action des Pouvoirs publics pour mieux encadrer leurs tarifs notamment dans le secteur privé lucratif. *(+ d'info sur www.unaf.fr)*

LE
SAVIEZ-
VOUS ?

Combien d'associations adhèrent au réseau des UDAF en France ?

A : Entre 5000 et 7000 B : Moins de 3000 ; C : Entre 3000 et 4999 ? ; D : + de 7000

Réponse : 6006 au 31/12/2022

“Mobilisez-vous et participez à la démocratie en santé !”

Geneviève , représentante familiale à l'UDAF 62 dans le Montreuillois

A QUAND REMONTENT VOS PREMIERS MANDATS ASSOCIATIFS ?

Mes premiers mandats remontent à l'année 2010 au sein des Associations Familiales Laïques dont l'objet est La défense et l'aide aux familles (puis depuis 3 ans en tant que relais social à l'UNPRG du Montreuillois).

QU'EST CE QUI VOUS A MOTIVÉE A REJOINDRE LE RESEAU DES REPRÉSENTANTS UDAF ?

J'ai rejoint le réseau des représentants UDAF dès mon départ en retraite. Je souhaitais conserver un lien avec le monde de la santé mais pas en tant que professionnelle, mais du côté des patients.

Avoir approché de près les malades tant sur le plan familial que professionnel en structure de soins m'a dirigée très naturellement vers un mandat de représentant dans le domaine de la santé.

L'UDAF est une association qui agit et représente les familles. Ce qui correspond à mes valeurs.

QUELS SONT LES SUJETS/DOSSIERS SUR LESQUELS VOUS ÊTES INTERVENUE ?

Les droits des patients -La qualité des soins- les médiations -le respect des lois- La démocratie sanitaire -l'accès aux soins pour tous. L'intégration et l'aide aux personnes ayant un handicap est un sujet prégnant actuellement.



Geneviève, vous êtes infirmière retraitée, et représentante familiale depuis 14 ans, au sein de Comités des usagers de 3 établissements sanitaires (Fondation Opale CHAM, Clinique du littoral), à la CAL (commission d'activité libérale au sein des établissements publics) et prochainement DAC (Dispositif d'appui à la Coordination pour le territoire Arrageois-Montreuillois)

Les valeurs qui vous sont chères : Engagement, Investissement, Aide à autrui, Apprendre... Racontez-nous votre engagement...

EN QUOI CONSISTE VOTRE MANDAT UDAF ?

Représenter et porter la voix des usagers du système de santé français. Les aider dans leurs démarches en cas de litiges, plaintes ou réclamations...

QUE VOUS APPORTE L'EXERCICE DE VOTRE MANDAT DE REPRÉSENTANT ?

Un sentiment d'utilité et d'appartenance, avec des moments de convivialité lors des rencontres. L'impression d'exister encore malgré la retraite et les aléas de la vie et d'être utile aux autres !

COMBIEN DE TEMPS CONSACREZ VOUS A VOTRE MANDAT ?

Le temps que j'y consacre chaque mois est très variable selon les mois et le nombre d'établissements. Cela ne nuit pas à la pratique de mes loisirs : les randonnées, les voyages, les visites de musées et de sites historiques...

PARTAGEZ NOUS DE BONS SOUVENIRS DANS LE CADRE DE VOTRE/VOS MANDATS...

Chaque moment au service des familles ainsi que les rencontres avec d'autres bénévoles qui ont les mêmes objectifs !

QUELS ARGUMENTS DÉVELOPPERIEZ-VOUS POUR CONVAINCRE DE FUTURS REPRÉSENTANTS FAMILIAUX ?

J'insisterais sur l'utilité des bénévoles dans les différentes instances représentatives en faveur des familles et le grand besoin de jeunes pour remplacer les plus âgés. Nous avons besoin de nouvelles compétences tant techniques que de communication. Une participation active apporte beaucoup de relationnel et de satisfaction !